

Alain BONNIN

COMPOSITION DES JURYS
I.U.T. CHALON SUR SAONE
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5*) ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle **LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX Parcours Logistique Hospitalière** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Co – Présidents :

Madame Agnès BASAILLE
Monsieur Gianni PILLON

Responsable du diplôme, M.C.F.
Directeur de l'IUT

Membres proposés :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Monsieur Patrick AUDARD | Avocat au Barreau de Dijon 21000 |
| - Madame Mélanie BONIN | Technicien supérieur hospitalier C.H.W.M. Chalon sur Saône 71100 |
| - Madame Géraldine BONNIAUD | IUT Dijon- Auxerre, P.R.C.E. |
| - Monsieur Alain CEROSKI | Directeur Administratif et Financier Centre Leclerc Dijon 21000 |
| - Madame Valérie FIGUIERE | P.R.A.G. |
| - Monsieur Jean Yves GERBET | Responsable transport patients C.H.U. Dijon 21000 |
| - Monsieur Franck HENDEL | U.F.R. Sciences et Techniques, P.R.A.G. |
| - Monsieur Jean-Michel REVEILLAC | P.A.S.T. |
| - Monsieur Stéphane TIZIO | U.F.R. Droit, Science Economique et Politique, M.C.F. |

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon sur Saône et sur le site internet de l'IUT de Chalon sur Saône.

Fait à Chalon sur Saône, le 3 décembre 2018
Le Directeur de l'IUT de Chalon sur Saône


Gianni PILLON



1^{ère} session : Jeudi 27 juin 2019 à 13 H 00
2^{ème} session : Jeudi 12 septembre 2019 à 13 H 00

COMPOSITION DES JURYS
I.U.T. CHALON SUR SAONE
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle de **LOGISTIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION**
Parcours Supply Chain est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Co – Présidents :

Madame Agnès BASAILLE
Monsieur Gianni PILLON

Responsable du diplôme, M.C.F.
Directeur de l'IUT

Membres proposés :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Monsieur Patrick AUDARD | Avocat au Barreau de Dijon 21000 |
| - Madame Géraldine BONNIAUD | I.U.T. Dijon-Auxerre, P.R.C.E. |
| - Monsieur Alain CEROBSKI | Directeur Administratif et Financier Centre Leclerc
Dijon 21000 |
| - Monsieur Benoît CUDEL | Directeur Such Solutions St-Marcel 71380 |
| - Madame Valérie FIGUIERE | P.R.A.G. |
| - Monsieur Franck HENDEL | U.F.R. Sciences et Techniques, P.R.A.G. |
| - Madame Florelle MAITRE | Acheteur Approvisionneur Moraco sas
Pont de Vaux 01190 |
| - Monsieur Jean-Michel REVEILLAC | P.A.S.T. |

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon sur Saône et sur le site internet de l'IUT de Chalon sur Saône.

Fait à Chalon sur Saône, le 3 décembre 2018
Le Directeur de l'IUT de Chalon sur Saône


Gianni PILLON

Le Directeur

1^{ère} session FI : Jeudi 27 juin 2019 à 13 H 00
1^{ère} session CP : Jeudi 5 septembre 2019 à 13 H 00
2^{ème} session FI : Jeudi 12 septembre 2019 à 13 H 00
2^{ème} session CP : Jeudi 19 septembre 2019 à 13 H 00

COMPOSITION DES JURYS
I.U.T. CHALON SUR SAÔNE
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle **TECHNIQUES DU SON ET DE L' IMAGE Parcours Techniques et Activités de l'Image et du Son** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Co – Présidents :

Monsieur Christophe GUILLET
Monsieur Gianni PILLON

Responsable de la formation, M.C.F.
Directeur de l'IUT

Membres proposés :

- Monsieur Michel BONNET Retraité Base pétrolière des armées de Chalon sur Saône
- Monsieur Nicolas BOUILLARD Lycée Mathias Chalon sur Saône 71100, P.R.A.G.
- Monsieur Ludovic LABOURE Web designer Chalon sur Saône 71100
- Monsieur Damien PAILLOT M.C.F.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon sur Saône et sur le site internet de l'IUT de Chalon sur Saône.

*Déjà, le 15/01/2019
Catherine approuvée*

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alsin BONNIN

Fait à Chalon sur Saône, le 3 décembre 2018

Le Directeur de l'IUT de Chalon sur Saône



Gianni Pillon
Le Directeur

Gianni PILLON

1^{ère} session : Lundi 8 juillet 2019 à 14 H 00
2^{ème} session : Lundi 30 septembre 2019 à 14 H 00

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle **MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : SYSTEMES PLURITECHNIQUES Parcours Gestion Technique et Economique des Agroéquipements** et **Parcours Automatismes et Robotisation en Elevage** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Co - Présidents :

Monsieur Francis GIRARD
Monsieur Gianni PILLON

Responsable de la formation, P.L.P.
Directeur de l'IUT

Membres proposés :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Monsieur Alexandre BURKHALTER | LEGTA Vesoul 70000, P.L.P.A. |
| - Monsieur Thierry BABOILLARD | Chef de projet Entreprise Bobard Beaune 21200 |
| - Monsieur Jean Baptiste CAUSSADE | Responsable support technique CNH Industrial Morigny-Champigny 91150 |
| - Madame Sonia GRIMBULHER | Chercheur en expologie IRSTEA Montpellier 34000 |
| - Monsieur Gawain JONES | Agrosup Dijon 21000, M.C.F. |
| - Madame Christine LAZZERONI | LEGTA de Vesoul 70000, P.C.E.A. |
| - Monsieur Benoît NIVOT | Responsable service après-vente Argo France Villefontaine 38090 |
| - Monsieur Damien PAILLOT | M.C.F. |
| - Monsieur Jean-Noël PAOLI | AGROSUP Dijon 21000, M.C.F. |
| - Monsieur Thierry RAY | P.R.C.E. |
| - Madame Clothilde ZINS | Psychologue du travail Pôle emploi Carvin 62220 |

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon sur Saône et sur le site internet de l'IUT de Chalon sur Saône.

Fait à Chalon sur Saône, le 3 septembre 2019
Le Directeur de l'IUT de Chalon sur Saône


Le Directeur
Gianni PILLON

COMPOSITION DES JURYS
I.U.T. CHALON SUR SAONE
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle **MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : CONTROLE INDUSTRIEL Parcours Contrôle Non Destructif des Matériaux et des Structures** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Co – Présidents :

Monsieur Gérard DUFFET
Monsieur Gianni PILLON

Responsable du diplôme, M.C.F.
Directeur de l'IUT

Membres proposés :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Madame Christelle BOUSQUET | M.C.F. |
| - Monsieur Didier CARISEY | Sté ASCOT Chalon sur Saône 71100, Chargé d'affaires |
| - Monsieur Christian CORNET | IUT Le Creusot 71200, P.R.A.G. |
| - Monsieur Christophe GUILLET | M.C.F. |
| - Monsieur Jean Christophe KNEIP | M.C.F. |
| - Monsieur Alain MALOT | Ets AIB VINCOTTE Saint Marcel 71380, Directeur |
| - Monsieur Philippe TRIBOULET | Lycée Niepce Chalon sur Saône 71100, P.R.C.E. |
| - Monsieur Serge VERDIN | P.R.A.G. |

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon sur Saône et sur le site internet de l'IUT de Chalon sur Saône.

*Déjà le 15/01/2019
à Compiègne approuvé*

Fait à Chalon sur Saône, le 3 décembre 2018
Le Directeur de l'IUT de Chalon sur Saône

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN



Gianni PILLON

